



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police nationale

Question écrite n° 71630

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conclusions du rapport public de la Cour des comptes relatif aux effectifs de l'État entre 1980 et 2008. Le rapport souligne avec insistance les problèmes du fonctionnement de la police nationale et conclut que les modes de gestion ne garantissent pas une allocation rationnelle des effectifs. Ainsi, selon les conclusions du rapport, la police nationale ne pourrait pas encore s'appuyer sur un système d'information des ressources humaines « intégré, exhaustif et fiable » et la répartition des personnels ne serait pas en adéquation avec les besoins sur le terrain. Elle lui demande, en conséquence, ce qu'il entend mettre en oeuvre pour corriger les dysfonctionnements relevés par la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71630

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1588

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)